

A Monsieur le Directeur Général
De la société CEPB, Usine Skhirat

Direction Achats

Ref. : DA/CZ/PK/HL/ 92 /2021

Objet : Agrément de tuyaux en béton armé pour réseaux d'assainissement de diamètre nominal allant de 300 mm à 2 200mm.

Monsieur

Suite à votre demande d'agrément pour les produits cités en objet et après analyse de votre dossier, nous avons le plaisir de vous informer que LYDEC vous octroie l'agrément demandé pour :

- **Les tuyaux en béton armé fabriqués conformément à la norme Marocaine NM 10.1.027, NM 05.2.018, pour réseaux d'assainissement, de diamètre allant de DN 300 à DN 2 500mm.**

La présente décision d'agrément des produits ci-dessus mentionnés pour utilisation par LYDEC pour ses réseaux reste valable pendant une durée de deux (2) ans renouvelables, à compter de la date de signature du présent courrier.

Il vous est par ailleurs demandé de :

- Accompagner les entreprises sous-traitantes sur les techniques de pose en mettant en place des formations théoriques et pratiques portant sur la mise en œuvre des tuyaux pour chaque projet ;
- Détailler dans la notice de pose les conditions et consignes de pose ;
- Mettre en place des zones délimitées destinées au passage des visiteurs, des pancartes de prévention des risques, ainsi qu'un plan d'évacuation et veiller à une application stricte des consignes de sécurité ;
- Couvrir les bras des engins élévateurs par une gaine en caoutchouc afin d'éviter la dégradation des tuyaux lors de la manutention ;
- Accorder une attention particulière au stockage des tuyaux (bien aménager l'aire de stockage, mettre des cales en bois pour assurer une meilleure stabilité des tuyaux).

Cet agrément serait immédiatement annulé si les conduites en question venaient à présenter un vice de fabrication, un défaut, un mauvais comportement à la réception des travaux ou en exploitation, ou en cas de modification affectant les caractéristiques du produit et non portée à la connaissance de LYDEC.

Un audit de contrôle sera fait dans un délai de 6 mois pour s'assurer de la pérennité de la qualité des produits et la prise en compte de recommandations

Il est enfin rappelé que le présent agrément est technique et concerne les seuls produits ci-dessus référencés. Il n'implique aucune obligation d'achat par LYDEC et ne préjuge en rien du résultat des consultations qui seront lancées selon les procédures habituelles et/ou de votre acceptation comme fournisseur LYDEC.

Avec nos remerciements pour l'intérêt que vous portez à notre entreprise.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de nos sincères salutations.

Fait à Casablanca, le 11 février 2021

Directeur des Achats
Oussama BOUALAM

O. BOUALAM